

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer

La Défense, le

26 AVR. 2019

Direction des infrastructures de transport

Sous-direction du développement et de la gestion des réseaux
ferroviaires et des voies navigables

Bureau des voies navigables

Réf. : DEP2019-157

**Le Directeur Général des infrastructures,
des transports et de la mer**

à

Monsieur Thierry GUIMBAUD
Directeur général
de Voies navigables de France

Monsieur le Directeur Général,

Au-delà des mesures que vous aviez prévues pour 2019 et discutées avec les représentants du personnel (revalorisation significative de la PTETE dans le cadre réglementaire actuellement en vigueur pour VNF, enveloppe de CIA 2018 reconduite en 2019, mesures pour les personnels privés dans le cadre de la NAO négociée avec l'État à hauteur de 1,7 %, dispositif national de suivi des situations personnelles dans le cadre des réorganisations menées par l'établissement), je vous donne mandat pour négocier la mise en œuvre des mesures complémentaires que vous m'avez proposées :

- Mettre en place, dans le cadre du dispositif de suivi des situations personnelles que vous avez décidé, toutes les mesures nécessaires pour que la rémunération indemnitaire soit maintenue jusqu'au plus prochain changement de fonction à la demande de l'agent après la mise en place de la réorganisation, et recourir à l'ITA. De plus, vous veillerez à limiter les mobilités et à mettre en œuvre l'accompagnement adapté aux mobilités qui s'avèreraient indispensables au bon fonctionnement de l'établissement dans la mesure où c'est une condition forte de l'adhésion des personnels aux changements nécessaires ;
- Mettre en place un dispositif permettant de valoriser les changements de missions et de métiers de même nature pour les personnels techniques que celui que vous proposez pour les personnels administratifs ;
- Dans le cadre de la préparation du COP qui devra être négocié après la promulgation de la LOM qui en prévoit les modalités :
 - Proposer les trajectoires pluriannuelles de réduction du plafond d'emploi qui seront compatibles avec les opérations de modernisation de l'exploitation (téléconduite, automatisation, télégestion...);
 - Mettre en place un dispositif complet d'accompagnement du changement et de dialogue social préservant des conflits tant au niveau national que local ;
 - Proposer toutes les mesures susceptibles de renforcer la communauté de travail entre personnels de droit privé et public, notamment sur la question des tickets restaurant et de l'intéressement

Vous me tiendrez informé des difficultés que pourraient soulever la mise en œuvre de ces orientations.

Je vous informe par ailleurs que la question du déplaçonnement de la PTETE applicable à VNF pourra être mis en œuvre en 2020 selon des modalités à définir en fonction des arbitrages à intervenir dans le cadre du PLF2020 sur la bascule au RIFSEEP des PETPE et sous réserve de sa soutenabilité budgétaire.

Enfin, je vous confirme partager totalement la stratégie que vous portez sur le maintien de l'action de VNF sur les 6700 kilomètres de son réseau en adaptant son niveau d'offre en fonction des besoins d'intérêt général, des potentiels, des coûts supportés par la collectivité autour des 3 missions fondamentales (logistique fluviale, tourisme et aménagement des territoires, gestion hydraulique) qui fondent l'action de votre établissement. Vous veillerez à associer étroitement tous les acteurs et les personnels à cette stratégie.

Le Directeur Général des infrastructures,
des transports et de la mer



Marc PAPINUTTI